

LE DÉMÉNAGEMENT DES COLLABORATEURS **Groupe Atlantic**  
LIÉ À UNE MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

**Qui sommes-nous ?**

DEMENAGER FACILE offre un **service de coordination de déménagement** pour vous accompagner à chaque étape de votre déménagement.

Nous sommes un intermédiaire indépendant entre les salariés en mobilité et les déménageurs.

Cette organisation reposant sur 200 déménageurs référencés est un gage de qualité et de réactivité.

**Le service DEMENAGER FACILE c'est :**

- une équipe de conseillers experts en déménagement et formés aux règles administratives de mobilité de **Groupe Atlantic**
- un accès au service par téléphone 6j/7 et 7j/7 de mai à septembre
- des conseillers en déménagement dédiés qui réalisent **une seule visite** virtuelle pour évaluer votre projet = **une seule évaluation pour obtenir rapidement les 3 devis** à transmettre à votre Responsable RH.

**Le déménagement comprend :**

- La fourniture des cartons recyclés et recyclables
- La garantie dommages
- l'emballage du fragile uniquement (le déballage n'est pas inclus)
- le démontage et le remontage des meubles.

Toute demande spécifique devra être adressée par le collaborateur à son Responsable RH pour une prise en charge par **Groupe Atlantic** ou, le cas échéant, par le collaborateur.

**Comment ça se passe ?**



1. **Votre Responsable RH vous adresse un mail de mise en relation avec DEMENAGER FACILE**
2. Un conseiller DEMENAGER FACILE prend rendez-vous avec vous pour qualifier votre projet de déménagement
3. A l'issue de l'entretien, vous recevez par mail 3 devis de déménageurs que vous devrez transmettre rapidement à votre Responsable RH pour validation
4. Après, laissez-vous guider par les appel et mails de suivi de votre conseiller à chaque étape de votre déménagement !

Pour bien préparer votre déménagement, n'hésitez pas à consulter les conseils de DEMENAGER FACILE : <https://edito.demenagerfacile.com/le-blog-du-demenagement/>

**Nous contacter**

02.79.02.73.48

atlantic@demenagerfacile.com